

Jugement : Ecocide dans les territoires concernés, aparté pour les victimes et jugement des entreprises qui ont financé l'écocide.

Auteur : avocate représentante de Greenpeace pour le compte de la partie plaignante

Avertissement : *Le document ci-dessous a été créé spécifiquement dans le cadre de la modélisation des Nations unies du MUNUCCLE. Les faits rapportés dans cet article ne sont ni réels ni avérés. Il s'agit d'une fiction.*

Tous les personnages et les situations décrits dans cet article sont purement imaginaires : toute ressemblance avec des personnages ou des événements existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Tous les événements et personnages présentés dans cet article n'ont vocation qu'à servir l'intérêt du récit fictif du MUNUCCLE et ne sauraient en aucun cas représenter l'opinion des auteurs.

Mesdames et Messieurs les Juges, je représente aujourd'hui Greenpeace, organisation dont la mission est de protéger notre environnement. Toutefois, avant de parler des mangroves, des tortues, du déversement de microbilles, de pollution, je souhaiterais faire un bref aparté. Un aparté pour parler de ceux qui sont essentiellement au cœur de cette affaire : les victimes.

128 personnes ont perdu la vie. Derrière ce nombre, réduit à une simple statistique d'un dossier judiciaire, Mesdames et Messieurs les juges, il y a 128 familles et 128 destins brutalement interrompus, laissant derrière eux des vies à jamais bouleversée par la tragédie. Nous ne pouvons pas juger cette catastrophe environnementale sans avoir une pensée pour ce désastre humain.

Le 29 septembre 2025 à l'aube, une collision s'est produite dans le détroit de Malacca entre le Freja Mærsk et le Sri Naga. Je suis ici présente, chargée de dénoncer pour prémisse au nom de Greenpeace cette tragédie environnementale.

Le Freja Mærsk transportait des microbilles de plastique à destination de Barcelone, alors que leur mise sur le marché européen était interdite depuis octobre 2023. C'est une violation de la réglementation européenne ((UE) 2023/2055)et ceci n'est pas négligeable. Sans compter que lors de l'accident, des millions de ces microbilles été déversées au cœur des eaux marines.

Mesdames et Messieurs les Juges, la mer n'est pas une poubelle.

Le détroit de Malacca est un espace garni par la biodiversité. Pourtant, les documents indiquent déjà que des mangroves et des zones de nidification de tortues ont été touchées par les microbilles.

Les documents fournis aux avocats indiquent que les microplastiques issus de cet accident dévastateur peuvent intégrer la chaîne alimentaire et contaminer les zones de pêche. C'est ainsi que je me corrige : je ne parle donc pas seulement au nom de Greenpeace, mais au nom de millions de consommateurs de ressources halieutiques. Je parle donc en votre nom, Mesdames et Messieurs les Juges, qui consommez certainement du poisson à présent infecté par le plastique, qui se retrouve en vente sur nos grandes surfaces européennes. Prenez-en conscience.

Mesdames et Messieurs les Juges,

Nous devons également regarder la responsabilité des entreprises impliquées, notamment L'Oréal et Unilever qui attendaient cette cargaison illégale au port de Barcelone. Cette affaire concerne également ceux qui ont rendu ce transport possible soit ING Bank et Mitsubishi UFJ Financial Group qui ont financé le Freja Mærsk.

Peut-on accepter qu'une entreprise qui nourrit des millions de personnes, comme Unilever le fait, contribue, par ses propres activités, à une pollution qui menace justement l'alimentation de ses propres consommateurs ? Cette entreprise à conscience de l'importance de l'agroalimentaire et pourtant, cela ne l'a pas empêchée de dissimuler ce désastre sanitaire.

Quant à la banque ING, comment a-t-elle pu accepter le financement d'un transport illégal de microbilles plastiques en Europe ? Eux qui ont publié un article sur leur site internet le 19 juillet 2023 intitulé je cite : « Le rôle d'ING dans la lutte contre le changement climatique.

Mitsubishi UFJ Financial Group, a financé en 2024 un projet contre la pollution marine : environ 280 employés et membres de leurs familles ont participé à des opérations de nettoyage des côtes et à des actions d'éducation sur les déchets marins. Ce groupe finance protection des océans d'un côté, mais de l'autre, il aurait contribué à rendre possible le transport d'une cargaison susceptible de polluer les océans. Où est donc la cohérence ?

Quant à L'Oréal qui affirme, dans son programme *L'Oréal for the Future*, vouloir « sauvegarder la nature » et développer une économie circulaire. L'entreprise s'est notamment fixée pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation de plastique vierge dans ses emballages d'ici 2030 par rapport à 2019. Alors comment expliquer que, dans cette affaire, L'Oréal soit associée à une cargaison de microbilles plastiques lui étant destinée malgré les engagements environnementaux qu'elle affiche publiquement ?

La question du greenwashing peut être légitimement posée face à un tel décalage entre le discours environnemental destiné à leur consommateur et les pratiques mises en œuvre. Ces entreprises ne peuvent pas se qualifier de responsables envers l'environnement sans avoir appliqué dans l'immédiat l'article 8 de MARPOL, qui impose

de signaler sans délai les incidents de pollution marine. Mais il y a plus grave encore : la falsification du journal de bord du capitaine du Freja Mærsk. Il y a ici une volonté potentielle de dissimulation ainsi que des manquements aux obligations et responsabilités qui leur incombaient en vertu de cette loi.

Mesdames et Messieurs les Juges, un logo ne protège pas une entreprise de ses obligations.

Mesdames et Messieurs les Juges,

Au nom de Greenpeace, nous vous demandons que la réparation soit à la hauteur de l'ensemble de ces préjudices. Nous demandons que les responsables contribuent à la dépollution des côtes touchées, à la restauration des écosystèmes et à l'indemnisation des personnes qui ont subi les conséquences de leurs erreurs.

Le principe « pollueur-payeur » doit ici prendre tout son sens.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Juges.

Liens pour les sources :

<https://www.loreal.com/en/commitments-and-responsibilities/for-the-planet/>

<https://www.marpoltraininginstitute.com/MMSKOREAN/MARPOL/intro/a8.htm>

<https://www.mufig.jp/english/csr/contribution/priorityareas/env/index.html>

<https://www.ing.be/fr/particuliers/actus/durabilite>

https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/law/find-legislation_fr

Ainsi que les documents fournis aux avocats

